ACADÉMIE
DE GRENOBLE
Liberté
Égalité
Fraternité

Rectorat de Grenoble
Division des examens et concours

DEC POLE CONCOURS
Réf N° DEC/POLECONCOURS/XIII/26/253
Affaire suivie par : Mia NICOLAS
Tél : 04 76 74 75 67
Mél : mia.nicolas@ac-grenoble.fr

Rectorat de Grenoble
7, place Bir-Hakeim CS 81065
38021 Grenoble Cedex 1

ARRETE

N° DEC/POLECONCOURS/XIII/26/253 du 20 octobre 2026

- Vu le décret n°85-88 du 22 janvier 1985, modifié et relatif aux conditions de nomination aux fonctions d'instituteur ou des professeurs des écoles maître formateur ;
- vu le décret n°2021-548 du 4 mai 2021 modifiant le décret n°85-88 du 22 janvier 1985 relatifs aux conditions de nomination aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur ;
- vu le décret n°2015-883 du 20 juillet 2015 relatif à la fonction de maître formateur et de conseiller pédagogique dans le premier degré ;
- vu l'arrêté du 4 mai 2021 fixant l'organisation du certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur ;
- vu la circulaire n°2021 du 19 mai 2021 NOR : MENE2115553C relative à l'organisation de l'examen et à la nature des épreuves du certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur (CAFIPEMF) ;
- vu la circulaire rectorale n°2026-266/DECPOLECONCOURS/PA du 05 mai 2026 relative à l'organisation du CAFIPEMF pour la session 2026-2027 ;
- vu l'arrêté rectoral n° DEC/POLECONCOURS/XIII/26/127 du 05 mai 2026 portant ouverture de la session 2026-2027 du CAFIPEMF.

Article 1 : le jury du certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur (CAFIPEMF) organisé dans l'académie de Grenoble en 2027, est constitué comme suit :

Monsieur Giuseppe INNOCENTI	IA-DASEN de la Savoie	Président de jury
Madame Clarisse GAMBINI	ADASEN de la Drôme	Vice-présidente de jury
Monsieur Vincent HERNU	Délégué académique à la pédagogie	Membre
Monsieur Didier MARTIN	Directeur de l'EAFC	Membre
Monsieur Abdelhamid CHAACHOUA	Directeur de l'INSPE	Membre
Madame Cinzia CARLUCCI	Doyenne du collège des IA-IPR	Membre
Monsieur Mohammed MARZOUK	ADASEN de l'Isère	Membre

Madame Sandrine SAUREL	ADASEN de l'Ardèche	Suppléant
Madame Anne-Sophie CRET	ADASEN de la Savoie	Suppléante
Madame Fabienne VERNET	ADASEN de la Haute-Savoie	Suppléante
Madame Nathalie ARRAMBOURG	IEN élémentaire, DSDEN de la Haute-Savoie	Suppléante
Madame Carole JANIN	PEMF, école élémentaire d'application les Chardonnerets à l'Isle-d'Abeau	Suppléante
Madame Lucille JULIEN	Directrice adjointe de l'EAFC	Suppléante

Article 2 : le jury des épreuves d'admission se réunira le mardi 11 mai 2027.

Article 3 : la secrétaire générale de l'académie de Grenoble est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Pour le recteur et par délégation,
Signé le 02/11/2026 par Mme Laurence Giry,
Cheffe de la division des examens et concours,

Conforme à l'original, disponible sur demande